

TRANSFORMATION EN FLUX LIBRE de l'autoroute Paris-Normandie (A13/A14)



CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE
SUR LES AMÉNAGEMENTS
PRÉVUS SUR LE SITE DE LA
BARRIÈRE DE PÉAGE DE BUCHELAY

Du 15 janvier au 12 février 2024

La transformation en flux libre de l'autoroute Paris-Normandie (A13/A14) permettra aux conducteurs circulant sur cet axe de 210 km **d'emprunter l'autoroute entre Paris et Caen, sans arrêt aux barrières de péage**, ni réduction de la vitesse.

Cet important chantier prévoit des aménagements sur **14 sites au total, dont celui de Buchelay, situé en zone urbaine et nécessitant une concertation réglementaire au titre du code de l'urbanisme.**

Du 15 janvier au 12 février 2024, le groupe Sanef, en qualité de maître d'ouvrage du projet réalisé sur la concession Sapn, organise cette concertation afin de permettre au public de **s'informer et de donner son avis** sur les aménagements prévus sur le site de Buchelay.

Participez pour faire connaître votre avis!

La transformation en flux libre de l'autoroute Paris-Normandie (A13/A14)



L'autoroute de Normandie (A13-A14) est le premier axe français existant en péage classique à être transformé en totalité en péage en flux libre. Il permet au client d'emprunter l'axe autoroutier entre Paris et Caen, sans arrêt aux barrières de péage et sans réduire sa vitesse, grâce à un système de paiement basé sur la détection et l'identification des véhicules.

Le projet, dont l'investissement représente un montant total d'environ **120 millions d'euros est entièrement assuré par le groupe Sanef**, dans le cadre du contrat de concession Sapn. Il a été validé par la Direction générale des infrastructures, des transports et mobilités (DGITM) après avis de l'Autorité de Régulation des Transports (ART) et du Conseil d'État fin 2021.

Le calendrier de la mise en péage en flux libre*



Des travaux en 5 étapes

Des travaux réalisés en 5 étapes principales sur les 14 sites de l'autoroute Paris - Normandie :

- 1 La pose des portiques flux libre de mai 2023 à l'été 2024*.
- 2 La création de voies provisoires de mars à juin 2024* sur l'A14 puis, de septembre à décembre 2024*, sur l'A13.
- 3 La bascule en flux libre de nuit en juin 2024*, sur l'A14, et en décembre 2024*, sur l'A13.
- 4 La bascule sur la section neuve à l'horizon 2026 puis la déconstruction des abords de l'autoroute à l'horizon 2027*.
- 5 À la fin du projet, 28 hectares seront rendus à la nature.

Pour découvrir le phasage des travaux, flashez ce code :



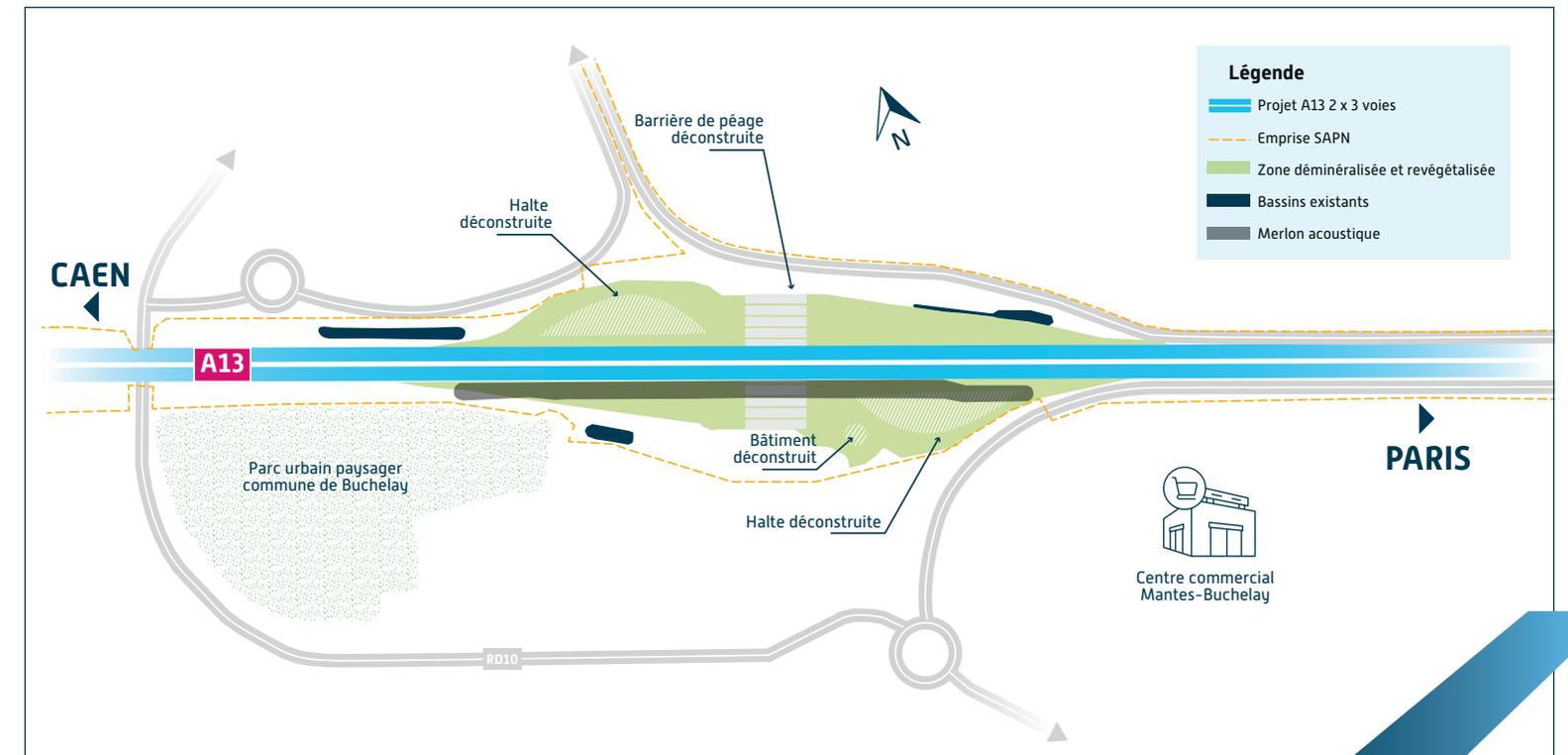
* Périodes données à titre indicatif et susceptibles d'être modifiées en cas d'aléas techniques ou météorologiques.

LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS SUR LE SITE DE BUCHELAY

La transformation en péage en flux libre sur le site de Buchelay nécessite de réaliser les aménagements suivants :

- **l'installation des systèmes de détection et d'identification des véhicules :** les travaux préparatoires ont débuté en août 2023 pour les deux sens de circulation sur la commune de Rosny-sur-Seine,
- **la reconfiguration de la barrière de péage de Buchelay qui implique :**
 - la déconstruction de la barrière existante et la démolition des haltes péage dès 2025,

- induisant un report des places poids lourds vers les aires de service voisines,
- la reconstruction à 2X3 voies de l'A13 au droit de la barrière de péage actuelle,
- la revégétalisation des surfaces libérées par la démolition du péage et de son auvent, des bâtiments et des parkings, à l'horizon 2027.



LE FLUX LIBRE

Comment ça marche ?

Les bénéfices du péage en flux libre



+ fluide & + rapide : plus besoin de s'arrêter au péage, un vrai gain de temps en période de trafic intense.



+ simple : un paiement unique pour tout le trajet et non plus à chaque gare de péage.



+ de sécurité : moins de stress pour trouver la bonne file à l'approche du péage et choisir son mode de paiement.

+ responsable : moins de carburant consommé, moins d'émissions de CO₂ dans l'atmosphère et 28 ha d'espaces rendus à la nature.

Une identification des véhicules pour supprimer les arrêts

La technologie flux libre est **une réponse au besoin de fluidité sur un axe à fort trafic**. Il permet aux clients **de circuler sans s'arrêter aux barrières de péage** grâce à des

portiques, dotés de capteurs intelligents, qui détectent et identifient les véhicules ainsi que leurs catégories (véhicules légers, poids lourds...).

Les antennes détectent le badge de télépéage des clients abonnés.



Les caméras photographient les immatriculations des véhicules sans badge.

3 modalités de paiement

Selon les habitudes et les envies des conducteurs, 3 modes de paiement sont possibles :

ABONNÉ TÉLÉPÉAGE

RIEN NE CHANGE POUR VOUS !

Assurez-vous que le badge de télépéage est positionné en permanence sur le pare-brise à côté du rétroviseur.

PAIEMENT EN LIGNE saneff.com

DANS LES 72 HEURES après chaque trajet ou AUTOMATIQUEMENT en créant votre compte

POINT DE PAIEMENT PHYSIQUE

DANS LES 72 HEURES DANS LE RÉSEAU TABAC-PRESSE AGRÉÉ nirio

Qu'est-ce qu'une concertation réglementaire ?

Cette concertation au titre du code de l'urbanisme est organisée par le groupe Sanef, maître d'ouvrage du projet réalisé sur la concession Sapn. Elle intervient **à la suite des études permettant de définir les grandes lignes du projet d'aménagement prévu sur le site de la barrière de péage de Buchelay.**

Elle pose un cadre pour échanger sur le projet et connaître les avis et propositions de l'ensemble des publics.

Les avis formulés seront synthétisés dans un bilan de concertation qui permettra d'alimenter la suite du projet.

Comment s'informer et donner son avis ?

Un plan d'information et d'accompagnement vous permet de participer à la concertation qui se tiendra du 15 janvier au 12 février 2024.



Pour s'informer :

- le **dossier de concertation** du projet mis à disposition en mairie de Buchelay aux horaires d'ouverture au public et en ligne sur le site indiqué ci-dessous,
- une **permanence en mairie de Buchelay** pour échanger avec les équipes du projet le 31 janvier 2024,
- une **page du site internet** consacrée au projet : **autoroutes.sanef.com**, rubrique Autoroute en flux libre
- ce **dépliant** présentant les grandes lignes du projet mis à la disposition du public en mairie et en ligne.

Pour s'exprimer :

- un **registre** mis à disposition en mairie de Buchelay,
- une **adresse mail** dédiée concertation.buchelay@sanef.com
- une **adresse postale**
Sanef
Concertation flux libre Buchelay
Route de Meaux
BP 50073
60304 SENLIS
À l'attention de Bastien Fister.

